

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

---

**Météo France**

**Décision du 29 août 2023**

**portant délégation de signature de l'agent comptable principal de Météo France**

NOR : TRED2322187S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**L'agent comptable principal de Météo France,**

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 16 et 190 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2015 portant nomination d'un agent comptable ;

Vu la décision n° 2018-1537 du 27 décembre 2018 modifiée portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude HEILES, délégations sont données à l'effet de suppléer l'agent comptable principal et signer tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent à :

- Mme Marie-Christine MICHAUD, inspectrice des finances publiques,
- M. Laurent CHABRY, inspecteur des finances publiques,
- M. Kévin DREVON, inspecteur des finances publiques.

**Article 2**

Délégations spéciales sont données à :

- Mme Marie-Christine MICHAUD, inspectrice des finances publiques, chef du service Recettes, à l'effet de signer tous les actes relatifs au fonctionnement courant du service ;

- M. Laurent CHABRY, inspecteur des finances publiques, chef du service Dépenses-Rémunérations, à l'effet de signer tous les actes relatifs au fonctionnement courant du service ;
- M. Kévin DREVON, inspecteur des finances publiques, chef du service Comptabilité, à l'effet de signer tous les actes relatifs au fonctionnement courant du service ;
- Mme Guylaine FANNY, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion comptable des opérations financières de la direction interrégionale Antilles Guyane de Météo France, dans le strict cadre de ses attributions ;

### **Article 3**

Délégations spéciales sont données à Mme Véronique PEHAU, attachée d'administration de l'Etat, et à M. Nicolas SOPRANA, contrôleur principal des finances publiques, à l'effet de traiter les opérations ponctuelles et récurrentes du pôle Rémunérations n'impliquant pas une prise de position de principe de l'agent comptable principal, dans le strict cadre de leurs attributions.

### **Article 4**

La présente décision prend effet à compter du 13 septembre 2023.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 29 août 2023.

L'Agent Comptable principal

Agrément de la Présidente-Directrice générale

Claude HEILES

Virginie SCHWARZ